

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
A l'att.de D. DE SAEGER
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
1000 BRUXELLES

V/Réf : 67V/08
N/Réf. : AVL/CC/BXL-2.1539/s.453
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Impasse du Val des Roses, 1 / rue du Chêne, 1. Aménagement d'une terrasse en toiture. Demande de permis d'urbanisme.
(Dossier traité par : Guerra Leal)

En réponse à votre lettre du 3 mars 2009 sous référence, réceptionnée le 5 mars, nous avons l'honneur de vous communiquer l'avis émis par notre Assemblée en sa séance du 18 mars 2009, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne un immeuble néoclassique construit en 1841 et inscrit à l'inventaire du patrimoine architectural de Bruxelles. Il est situé dans la zone de protection du Parlement bruxellois, classé comme monument par arrêté du 09/02/1995.

La demande porte sur l'aménagement de la toiture plate de l'immeuble en terrasse à l'usage du logement situé au dernier niveau. Il s'agirait d'une terrasse en bankirai avec garde-corps placé en retrait de 1,35 m et 1,54 m des bords de la toiture.

La CRMS ne s'oppose pas à l'intervention projetée. Elle rappelle qu'interrogée, en séance du 22 août 2001, sur un projet strictement identique, elle avait, à l'époque, émis un avis favorable sur la demande.

Elle réitère, par conséquent, son avis favorable. **Afin toutefois de limiter l'impact visuel de l'intervention depuis le bas de la rue du Chêne, elle estime qu'un retrait de 2 mètres au moins du bord de la toiture (plutôt qu'1,35 m) serait préférable à ce qui est actuellement prévu.** Ceci ne porte pas préjudice à la terrasse dont la superficie est relativement importante.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f. f.

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Sybille Valcke
- A.A.T.L. – D.U. : M. Fr. Timmermans